

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Mai 2001

à 18 Heures 30

PRESENTS : M.SALLIOU P- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms LE BAIL M. - PLOUX G. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. – LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MONNIER M. – MEUNIER J. – ANGER M. – SALAUN JC. – JOUANIGOT A. – RICHARD G.

ABSENTS : M. LE ROUX P. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

M. KERHERVE J. qui donne pouvoir à Mme MONNIER M.

Mme MABIN B.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le compte rendu de la séance du 2 Avril est approuvé.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir convocation) et propose d'inscrire en questions diverses :

* Subvention à l'association des parents d'élèves de l'école du bourg pour la réalisation d'un CD.

* Ecole du bourg : avenants pour travaux supplémentaires, entreprises EUROVIA et LE MARECHAL-PARENT.

* Travaux d'aménagement du parking et accès au groupe scolaire du bourg.

L. FREMONT voudrait parler du cas du « Mandarin »

A JOUANIGOT a deux questions :

- une demande de l'ACDASC pour mise à disposition d'un local pour les inscriptions des jeunes.

- a eu l'occasion de fréquenter la salle de tennis avec ses élèves et l'a trouvé dans un état « lamentable ». Quel est le planning de nettoyage ?

1° POINT – DEMANDE D'EMPRUNT

Le maire explique que des demandes ont été faites auprès de 4 organismes bancaires : Crédit Agricole, Crédit Local de France, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne.

La commission finances s'est réunie mercredi dernier pour examiner les différentes propositions et a retenu les offres qui paraissaient les plus intéressantes, celles du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Une étude a été réalisée et le conseil général propose d'élargir la route.
Les accès aux trois propriétés riveraines devront être modifiés.

Le maire propose qu'on ne délibère pas ce soir car le projet n'est pas « ficelé ». Les riverains ne sont pas d'accord sur ce qui leur est proposé.

Ce qu'il faut savoir c'est que ce projet aboutira car il est d'intérêt public.

Y. GEORGES explique que le nouveau tracé doit entièrement reprendre le chemin qui existe actuellement.

Ce chantier est à la charge du Conseil Général.

Le problème à régler est un problème entre les riverains et le Conseil Général, la commune n'intervient pas dans cette affaire.

Une fois les travaux terminés, le conseil général nous rétrocédera le chemin qui devra être classé dans le domaine privé de la commune.

Explications à partir du plan.

Le maire propose que la commission travaux rencontre les 3 riverains afin d'essayer de trouver une solution en accord avec le conseil général.

3°POINT – ALIMENTATION BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC – LOTISSEMENT DU BOURG

Le maire précise que l'étude de la desserte en électricité des 13 logements HLM et des 3 lots communaux au bourg, a été réalisée par le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) de même que le projet d'éclairage public.

Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal doit donner mission au SDE et signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Devis d'électricité :	214 440 francs TTC	prise en charge du SDE : 70 % du TTC
Devis éclairage public :	89 750 Francs TTC	prise en charge du SDE : 35 % du HT

Y. GEORGES précise que le permis de construire des HLM vient d'être signé. Le terrassement, route +réseaux, est réalisé.

Il faut savoir que les constructions sont financées par l'Office départemental HLM mais que la viabilisation est entièrement à la charge la commune.

Le conseil donne son accord pour donner mission et passer une convention avec le SDE.

4° POINT - PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire indique que 6 agents sont concernés par des promotions.

H. COLLOBERT signale que la commission du personnel s'est réunie le 25 avril pour examiner ces propositions d'avancement.

Il donne un historique de l'ensemble du personnel communal :

La commune emploie 24 agents : 20 titulaires – 2 emplois-jeunes et 2 non titulaires.

11 sont employés à temps complet, 12 à temps non complet et 1 à temps partiel.

Les promotions avaient déjà été examinées par l'ancienne municipalité. La Commission Administrative Paritaire réunie à SAINT BRIEUC a donné un avis favorable.

Sont concernés :

* Sylvie LE BOLLOCH	Mairie
* Gérard PERRIN	Services techniques
* Jeanne CARNEC	Cantine école du Croissant
* Patrick MAITREJEAN	Services Techniques
* Antoinette HENRY	Ecole du Croissant
* Nicolette TRIFOL	Bibliothèque

Accord du Conseil pour ces promotions.

5° POINT – LES 35 HEURES

Le maire fait observer que la date butoir pour la mise en place des 35 heures est le 1 janvier 2002.

Une première étude confiée au cabinet KERLEAU, n'avait pas abouti et la municipalité avait fait appel à un nouveau cabinet, le cabinet PENNEC de RENNES.

Il a rendu un premier rapport qui s'avère être un simple constat, d'où il ne ressort aucune proposition.

L'ensemble du personnel ne semble pas satisfait des entretiens, en particulier du fait que dans certains services, certaines personnes ont été reçues individuellement et d'autres en groupes.

Au cours de la commission du personnel du 25 avril, il a été décidé de rencontrer le personnel individuellement.

Le but est de réussir cette mise en place des 35 heures dans les meilleures conditions, c'est pourquoi la date de mise en application prévue le 1 septembre pourrait être reportée.

H. COLLOBERT précise que le cabinet PENNEC a déjà consacré 6 jours à cette étude, il lui en reste encore 2 ½.

Il est vrai que le rapport rendu n'est que l'ordre du constat : a mis en avant des dysfonctionnements desquels il aurait pu tirer des conclusions.

Il ne faut pas agir dans la précipitation.

Des entretiens individuels sont prévus les 11 et 17 Mai au cours desquels 4 élus seront présents.

Des entretiens collectifs, par service, auront lieu ensuite.

6° POINT – OUVERTURE D'UN SITE INTERNET

L. FREMONT indique qu'il a consulté 3 concepteurs de sites : IMAGITEL – QUALITE INFORMATIQUE et ICV PRODUCTION.

Pour lui, celui qui présente le meilleur rapport qualité-prix, est IMAGITEL (voir plan du site et devis).

L'installation du site pourrait être faite pour la fin juin.

Le maire propose de choisir IMAGITEL.

Accord du conseil.

L. FREMONT signale également que la commission « Information-Communication », s'est réunie le 2 Mai.

Elle espère sortir un bulletin municipal fin juin et envisage 3 parutions dans l'année au lieu de 2 précédemment, mais avec moins de pages.

Il a demandé à l'école de dessin de lui préparer la 1^o page et de plancher sur un logo.
Un appel à publicité va être lancé.
Les articles sont réclamés pour la fin du mois.

7° POINT – DEVENIR DES BATIMENTS DE L'ECOLE DU BOURG

le maire explique qu'un permis de démolir avait été déposé par l'ancienne municipalité mais le conseil municipal de l'époque n'avait pris aucune décision.

Aujourd'hui nous ne pouvons plus attendre.

La commission travaux s'est rendue sur les lieux le lundi 30 avril.

Elle a constaté que les bâtiments étaient en bon état. De plus, la commune manque de locaux et la mairie est trop petite.

Y. GEORGES indique qu'il a demandé à Mme COQUARD, architecte, de préparer des simulations.

A l'unanimité, la commission travaux a décidé que la classe mobile devait être enlevée.

L'architecte, M. COLLEU pense qu'il serait judicieux de conserver les bâtiments de l'actuelle école dans l'attente de la construction d'une nouvelle mairie.

Il faut savoir qu' aucune présence d'amiante n'a été décelée dans ces bâtiments.

M. MONNIER est inquiète. Si on conserve ces bâtiments, que va devenir le schéma d'ensemble du bourg et comment va-t-on régler le plan de circulation de l'école ?

Y. GEORGES répond qu'un aménagement est possible et qu'on prévoira un chemin piétonnier pour se rendre à la cantine.

A.JOUANIGOT pose le problème de la sécurité des enfants et estime que du point de vue architectural, conserver les locaux actuels, est une aberration.

De plus, on fait état du manque de locaux alors qu'il y a l'ancien local des services techniques et la maison l'Anton dont on peut disposer.

La réhabilitation coûtera cher.

Le maire estime que ces locaux sont sains, clairs et qu'un certain nombre de personnes dans la commune ne comprendrait pas qu'on les démolisse.

M. MONNIER demande si un devis a été établi pour la réhabilitation ?

Le maire répond que non et Y. GEORGES souligne que l'on doit décider rapidement.

A.JOUANIGOT conclue en signalant qu'on avait souhaité une école ouverte vers l'extérieur et que l'on fait le contraire.

Le maire propose de voter :

- pour la destruction des bâtiments 3 (MONNIER-KERHERVE-JOUANIGOT)
- contre la destruction des bâtiments 19

8° POINT – ECOLE DU BOURG – AVENANTS POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

En cours de chantier, des travaux supplémentaires doivent être prévus en ce qui concerne 2 lots.

Lot VRD – Entreprise EUROVIA

Marché initial	422 035 HT
Avenant N° 1	36 660 HT

Travaux supplémentaires suite mise au point avec France Télécom :
- Modification des réseaux extérieurs
- Modification des raccordements des réseaux électriques, eaux usées et eaux pluviales

Lot Electricité-courants faibles : LE MARECHAL-PARENT

Marché initial 201 885 HT
Avenant N° 1 26 267 HT

- Suppression du branchement EDF pour raccordement de l'école sur le comptage tarif jaune de la salle polyvalente

Accord du conseil pour signer ces avenants.

9° POINT – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DU BOURG.

le maire explique que les enfants de l'école du bourg ont réalisé un CD chanté en breton, en vue de l'inauguration de l'école neuve.

Le budget est de 51 592 francs.

Le conseil municipal, dans sa séance du 2 mars 2001 avait donné un accord de principe pour un financement représentant le ¼ de la dépense, sous réserve de l'obtention par l'association des parents d'élèves de subventions, de la part du conseil général, du conseil régional et leur propre participation (1/4 pour chaque organisme).

L'association précise que l'accord de subvention du Conseil Général et du Conseil Régional ne peut intervenir qu'après celui de la commune.

Accord du conseil pour le ¼ de la dépense.

A noter que le CD devrait sortir pour l'inauguration.

10° POINT – GROUPE SCOLAIRE – travaux d'aménagement du parking et accès, et création d'un bassin de régulation eaux pluviales

La DDE a établi un projet en tenant compte du souhait de la municipalité de conserver provisoirement les bâtiments actuels de l'école.

Y. GEORGES précise que la réserve d'eau ne sera faite que si nous n'obtenons pas l'autorisation du Capitaine des pompiers d'ouvrir l'école, sans que le renforcement de la conduite d'eau du Petit Kermin soit réalisé.

L'estimation prévisionnelle de la DDE est de 534 067 francs TTC

Le conseil approuve le projet et autorise la DDE à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Les travaux devront être terminés pour la fin Août 2001.

TOUR DE TABLE

G. RICHARD – Vice Président du District

La mise en place des commissions a eu lieu le 26 Avril à PLOUISY.

Le bureau du district est composé du président et de 6 vice-présidents. Il se réunit une fois par semaine.

Projets :

- Acquisitions de terrains derrière la CIT-ALCATEL, 6 ha 30, coût 650 000 francs.
- Politique jeunesse : recrutement de 3 animateurs à temps partiel pour Juillet et Août.
- Réhabilitation du bâtiment des Ursulines à GUINGAMP qui sera le futur siège du district et à terme deviendrait une maison du développement.
- La transformation du district en communauté de communes sera examinée au prochain bureau.

Lecture des membres faisant partie des commissions du district.

L. FREMONT

Le café du bourg « Le Mandarin » cessera son activité le 27 Mai.

Il va essayer de joindre le liquidateur et voir s'il est possible de prolonger l'activité, considérant que ce commerce est le seul existant dans le bourg.

De plus, la licence de tabac risque de tomber si le chiffre d'affaires continue de baisser.

Le maire demande à B. HENRY de trouver un local pour les inscriptions de l'ACDASC, d'en faire part à A. JOUANIGOT et de passer un communiqué dans la presse.

En ce qui concerne le nettoyage de la salle de tennis, JP LE VEZOUET s'en occupera.

Y. LE MARREC a assisté à la mise en place du SIAT à PONTRIEUX et à l'élection des membres du bureau.

Association ANIM'LIVRES : S. JONET indique qu'un spectacle commun aura lieu à PABU, sur le thème des pirates.

M. MONNIER a assisté la réunion de l'ACDASC mercredi dernier :

- | | | |
|---------------------------|------------|-------------|
| - Mise en place du bureau | Président | S. LUCAS |
| | Trésorier | D. TILLY |
| | Secrétaire | R. KERZHERO |

- Les statuts vont être modifiés

- Etude pour un changement de nom

H. COLLOBERT

1 – A assisté au conseil d'école du Croissant : réunion très ouverte au cours de laquelle ont été évoqués les besoins : des fenêtres sont en mauvais état – problème de la salle de jeux, de salle de repos ...

Il a rencontré les enseignants de l'école du bourg pour l'équipement des nouvelles classes. A l'heure actuelle, tout le mobilier est disparate. Il propose d'équiper les 4 classes en mobilier neuf et ce qui pourrait être récupéré, serait installé dans les locaux annexes.

2 –En ce qui concerne l'Urbanisme, l'enquête de la modification du POS est en cours.

D. THOMAS précise que le CCAS est en cours de constitution

Y.GEORGES présente sa fiche de sollicitations

B. HENRY a reçu toutes les associations.

De ces entretiens, il en est ressorti un désir commun d' une maison des associations.

Dès samedi, il commence à rencontrer les équipes de jeunes.

Une réunion de la commission est prévue jeudi soir.

L. FREMONT a participé à la réunion de l'Office de Tourisme. Le bureau actuel va éclater.

Demain, c'est le 8 mai. Le maire souhaite la participation de chacun aux cérémonies qui débiteront à 11 h 30

Le maire fait part du problème qu'il a rencontré avec l'association DIWAN, qui a organisé un fest-noz le dimanche de Pâques dans la salle des fêtes.

La salle a été rendue « sale » et il a fallu 4 journées de travail pour la remettre en état.

La caution avait été retenue.

L'association a demandé rendez-vous. Ils sont venus à 7 et ont reproché qu'aucun état des lieux n'avait été fait.

On leur a rendu la caution.

C'est un problème auquel il faudra réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.